MPHEC

Annual Report

Year in Review: 2010-2011

Maritime Provinces Higher Education Commission

Additional copies of the Annual Report may be obtained from:

Maritime Provinces Higher Education Commission
82 Westmorland Street
P.O. Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Canada
Telephone: (506) 453-2844

For an overview of the MPHEC and its activities, please visit the web site at: www.mphec.ca.

ISBN: 978-0-919471-90-0

MPHEC Mission

As an Agency of the Council of Maritime Premiers that provides advice to Ministers responsible for Post-Secondary Education in the Maritimes, the Maritime Provinces Higher Education Commission:

Assists institutions and governments in enhancing a post-secondary learning environment that reflects the following values:

- **Quality:** continuous improvement in the quality of programs, institutional practices, and teaching.
- **Accessibility:** program, delivery, and support services that optimize post-secondary education availability.
- **Mobility:** portability of learning and credits throughout the post-secondary education system in the Maritimes.
- **Relevance:** effective and responsive interaction among learners, the work force, and the community.
- **Accountability:** evidence of value, sustainability, and cost-effectiveness of public and learner investment.
- **Scholarship and Research:** commitment to the pursuit of knowledge.

Excerpt of the MPHEC Act

1. The Commission shall, in carrying out its duties, give first consideration to improving and maintaining the best possible service to students as life-long learners by:
   (a) taking measures intended to ensure that programs of study are of optimum length and best quality,
   (b) stressing prior learning assessment and recognition, and credit transfer, to implement the principle that duplication of effort is not required in order to gain credit for learning which [that - NS] has been successfully accomplished,
   (c) promoting smooth transitions between learning and work,
   (d) promoting equitable and adequate access to learning opportunities, including making those opportunities available at times and places convenient to the student, and
   (e) taking measures intended to ensure teaching quality.

2. The Commission's principal duties are:
   (a) to undertake measures intended to ensure continuous improvement in the quality of academic programs and of teaching at institutions, which without limiting the generality of the foregoing may include the review of institutional programs and practices for assuring such improvement and making recommendations to institutions and the Provinces,
   (b) to ensure that data and information is collected, maintained and made available for assuring the public accountability of institutions, and to assist institutions and the Provinces in their work, which without limiting the generality of the foregoing may include:
      (i) establishing data and system standards,
      (ii) establishing public reporting requirements and producing public reports, and
      (iii) carrying out studies in regard to public policy, institutional concerns and issues related to post-secondary education, and providing advice to institutions and the Provinces on these matters.
   (c) to take initiatives to stimulate cooperative action among institutions and the Provinces where such action is likely to improve the efficiency and effectiveness of the post-secondary education system in the Provinces, which without limiting the generality of the foregoing may include:
      (i) encouraging initiatives for institutions to offer joint, complementary and regional programs, and
      (ii) encouraging administrative, financial and common service arrangements which reduce the overhead cost of programs and the overall cost to students and the Provinces.
   (d) to continue to develop and administer funding transfers among the Provinces for regional programs, which without limiting the generality of the foregoing may include developing and administering funding arrangements for programs outside the region, as required to provide additional educational opportunities for students from the region, and
   (e) to undertake such other duties as the Ministers may assign.

3. The Commission may:
   (a) provide such services and functions, as may be agreed upon by the Ministers, to one or more institutions or to one or more of the Provinces,
   (b) provide such advice and services, as may be agreed upon by the Ministers, to one or more of the Provinces to determine their post-secondary education funding policy, and
   (c) recommend to the Ministers the names of post-secondary educational institutions that may be added to or deleted from those prescribed by [the - NS] regulation for the purposes of the definitions "institutions" and "universities" [in section 1 - NB]; [2002, c.34, s.11 -PEI].

Letter of Transmittal

September 30, 2011

Honourable Marilyn More
Minister of Labour and
Advanced Education
P.O. Box 578
Halifax, NS B3J 2S9

Honourable Martine Coulombe
Minister of Post-Secondary
Education, Training and Labour
Department of Post-Secondary
470 York Street, Room 301
Fredericton, NB E3B 3P7

Honourable Allan V. Campbell
Minister of Innovation and Advanced
Learning
105 Rochford Street
Charlottetown, PE C1A 7N8

Dear Ministers:

We have the honour to submit to you, the Ministers responsible for Post-Secondary Education the Annual Report of the Maritime Provinces Higher Education Commission. This report covers the period from April 1, 2010 to March 31, 2011.

Yours very truly,

David Stewart
Chair

Mireille Duguay
Chief Executive Officer

Table of Contents

The Commission

About the MPHEC 1
Operational Framework 1
Operating Principles 1
Resources 1
Corporate Issues 2
Security and Confidentiality 2

Quality Assurance

Program Assessment 2
Compliance 3
Monitoring of Institutional Quality Assurance Policies and Procedures 3
Reporting on University Quality 3
Assessment of the Effectiveness and Benefits of Articulated Programs in the Maritimes 4
New Brunswick and Nova Scotia Degree Granting Acts (Services to Provinces) 4
Policy Development 4

Data and Information

Collection of Student Data (Post-Secondary Student Information System [PSIS]) 5
Forum on Data Collection and Research 5
Data in Support of Funding Formulas (Services to Provinces) 5
Graduate Survey Program 5
Review of the Graduate Survey Program 5
Five Years on: Survey of the Class of 2003 Maritime University Graduates 6
Two Years On: Survey of Class of 2007 Maritime University Graduates 6
Data Dissemination 6
Measures of Student Progress and Outcomes 7
Tracking students between institutions 7
Profile of transfer students 7
General Data Dissemination 7

Post-Secondary Funding

Interprovincial Agreements and Intra-Maritime Program Funding Arrangements 7
Financial Services (Services to Provinces) 8
NB/PEI Educational Computer Network Agreement (NB/PEI ECN) 8

National and International Forums 8

APPENDICES *(available online only)*

A. Audited Financial Statements (http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixA.pdf)
B. Membership of Commission and its Committees (http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixB.pdf)
C. Publications and Releases (http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixC.pdf)
D. Program Proposals Considered for Approval 2010-2011 (http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixD.pdf)

Year in Review: 2010-2011

THE COMMISSION

About the MPHEC

- The Commission is an arm's length organization accountable to the Ministers responsible for Post-Secondary Education.
- It is composed of 20 members, representing three groups: universities; government and non-university leaders; public-at-large and students, across New Brunswick, Nova Scotia, and Prince Edward Island. A list of Commission members can be found in Appendix B, at: http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixB.pdf
- In order to carry out its duties, the Commission holds approximately five regular meetings per year, normally on institutional campuses on a rotating basis.
- The Commission scheduled a planning session for April 2011 to discuss its planned directions and priorities for the next multi-year business plan.
- The Commission CEO was reappointed for another term following extensive consultation, including feedback from the Ministers and Deputy Ministers responsible for Post-Secondary Education in all three Maritime provinces.
- At year end, the Commission had operated with 13 permanent and contractual employees. A list of staff can be found at: http://www.mphec.ca/about/staff.aspx

Operational Framework

- The Commission puts a heavy reliance on stakeholder input through its operational framework (joint committees, working groups drawing on required expertise, etc.).
- The Commission's standing committees are as follows:
  - AAU-MPHEC Academic Advisory Committee
  - AAU-MPHEC Quality Assurance Monitoring Committee
  - AAU-MPHEC Advisory Committee on Information and Analysis
  - MPHEC Measures Working Group
  - MPHEC Finance Committee
  - NB/MPHEC Finance Working Group
  - NB/PEI Educational Computer Network Board of Directors
  - NB/PEI Educational Computer Network Technical Committee
- A list of members on each of the above-noted committees can be found in Appendix B, at: http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixB.pdf

Operating Principles

- Universities are autonomous and responsible to their constituencies for the quality of academic offerings and activities.
- Stakeholders (governments, students, taxpayers, etc.) have a legitimate need for information and assurances about the quality of institutional programs and services.
- The best processes and outcomes emerge from dialogue and collaboration (iterative processes).

Resources

- The Commission's revenues for its administration were $1,566,273 in 2010-2011. The majority of this funding is provided by the three Maritime provinces on a per-capita basis through the Council of Atlantic Premiers annual budget approval process. The remaining sources of revenue include: the NB Department of Post-Secondary Education, Training and Labour for financial services, the Maritime departments responsible for Post-Secondary Education (for the Graduate Survey program), SRDC (for the provision of data) and work performed for the Province of New Brunswick under the Degree Granting Act (DGA).
- Expenditures for administration totalled $1,589,970 of which 70.6% went to salaries and benefits. Other expenditures included the Graduate Survey program, work performed for the Province of New Brunswick under its Degree Granting Act (a cost-recovery initiative), office rent, supplies, furniture and equipment, travel associated with committee and Board meetings, publications, consulting fees under the program approval process, etc.
- The Commission had an operating deficit of $23,697 due to unfunded pension cost increases of approximately $43,600. Through careful management of its resources, the Commission was able to absorb approximately $19,900 of these unplanned expenses. The detailed MPHEC 2010-2011 financial statements can be found in Appendix A, online at: http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixA.pdf

- At year-end, the Commission was undertaking a comprehensive strategic planning exercise. The process is designed to allow the Commission to clearly identify its priorities and to redesign its work to allow it to absorb a permanent -5% budget cut while maintaining the quality of its services in priority areas.

Corporate Issues

- The adoption of the MPHEC Act in 2005 required changes to the Commission's governance. The main issue that remained unresolved was an apparent disconnect between the Commission's legislated accountability to the Ministers and the budget approval, and member appointment processes, which did not fully allow for ministerial input.
- In response to the concerns raised by the Commission's Board on this topic, the Deputy Ministers responsible for Intergovernmental Affairs appointed a working group in 2009-2010 to explore how to best address these challenges. The working group provided its final report to the Deputies in the summer of 2010. The recommendations proposed a re-alignment of the procedures and the Act, clearly outlining the role the Ministers must play in terms of supporting the Commission's ability to fulfill its duties.
- Specifically pertaining to the budget submission process, the working group recommended that (1) the Deputy Ministers responsible for Post-Secondary Education be provided a role in the final approval of the Commission's annual operating budget and (2) that the Commission be provided with latitude in the exercise of its annual budget, without exceeding it, as required to meet its legislated responsibility to Ministers.
- Both of these recommendations, in addition to a recommendation to amend the appointment process for membership on the Commission, were approved at the Regional Treasury Board's (RTB) October 21, 2010 meeting.
- The recent RTB decision is welcome news. These changes will allow the Commission to focus on fulfilling, to the best of its abilities, its legislated functions.
- In order to complete the implementation of its 2005 Act, a twentieth member must be assigned to a category and a province and regulations listing the institutions within the scope of the Commission need to be adopted by the three provinces.

Security and Confidentiality

- The Commission is dedicated to maintaining high standards of security and confidentiality.
- In 2010-2011, a security checklist was conducted that resulted in a number of updates that are meant to increase the security and confidentiality of the Commission's holdings and an annual workshop is now being held to confirm staff awareness and adherence to the Commission's standards in this area.

QUALITY ASSURANCE

Program Assessment

- During 2010-2011, the Commission considered a total of 68 program proposals.

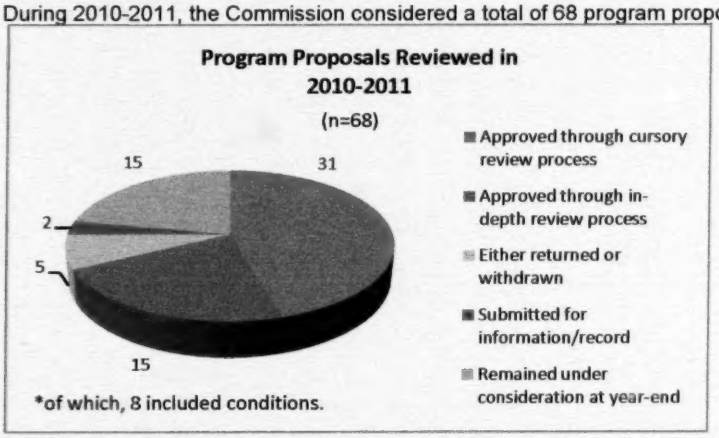

- Details on each program proposal considered during the 2010-2011 fiscal year can be found in Appendix D, at http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixD.pdf.

- The Commission's Policy on Quality Assurance, as it pertains to the program assessment process, is currently being updated. A draft document was released in March 2011 for consultation purposes. The update is intended to provide clarification on the Commission's approach to program assessment and the information required to determine whether a program meets agreed-upon quality standards. Over the course of the year, consultation occurred with Maritime universities and a final version of the Policy will be released for implementation during fiscal year 2011-2012.
- Several meetings and workshops were held throughout the year with university groups that focussed on the program assessment process and provided an opportunity for participants to provide feedback to the Commission in light of their experiences, which will inform the updated Policy. Participants were also interested in learning more about the Commission's quality assurance monitoring process and how this links with program assessment, and with other Commission activities.
- It is anticipated that the enhanced policy framework and the targeted communication efforts (workshops, presentations) will lead to better program proposals being submitted, making the process less resource-intensive for all involved.

Compliance

- With a focus on enhanced effectiveness and transparency, the Commission engaged in an exercise to determine universities' compliance with the program assessment process and to discuss possible options to address potential non-compliance. Proposals are normally submitted prior to implementing new programs; it was found that fewer than 1% of all programs currently offered by universities in the Maritimes had either been submitted to the MPHEC after its implementation, been implemented following a non-approval, or not been reviewed by the MPHEC. The Commission agreed that it is important to ensure awareness of its program assessment process and the types of proposals that ought to be submitted; institutions' compliance with the program assessment process will continue to be monitored regularly. Nova Scotia has already tied its student financial assistance to MPHEC-approved programs, while, at year-end, New Brunswick was in the process of operationalizing this connection. Both provinces also only account for MPHEC-approved programs within their respective funding formulae. Their measures are expected to further reduce non-compliance.

Monitoring of Institutional Quality Assurance Policies and Procedures

- This is a process through which the Commission monitors/verifies/reports that institutions assess their existing programs and activities with a focus on students and on learning.
- The first cycle focussed on ensuring that all institutions had an implemented policy to support on-going quality assessment and improvement. This goal has largely been achieved but there are remaining gaps if the Commission is to discharge its legislated mandate properly; this should be the focus of the second cycle.
- The Commission agreed that a second cycle of the monitoring process was required to close the gaps identified during the first cycle, which were primarily in the area of student learning.
- The assessment framework for a second cycle was under development at year-end. It will likely centre on improvements made by institutions since the first cycle and on the quality of teaching and learning. It will be subject to consultations, likely to occur over the next year.
- This year focused on follow-ups to the recommendations given to institutions in the first cycle of the monitoring process.
- At year end, four follow-up action plans had been submitted, and three were pending. It is expected that the remaining action plans will be submitted within the next year.

Reporting on University Quality

- In November 2010, the Commission held a meeting with its stakeholders at Mount Allison University focused on *Stakeholders' Expectations for Reporting on University Quality*.
- Nearly 70 participants attended the event, including: students; student associations; faculty associations; university senior administrators as well as individuals with responsibilities in the area of institutional research, recruitment, admissions and enrolment management; and government officials.
- During the event, a majority agreed that universities had a responsibility to make as much information available as possible regarding their quality, but also to ensure that this information is provided in the proper context and for a specific purpose; it was further emphasized that such information should focus on continuous improvement rather than on rankings.

- Stakeholders also identified challenges associated with reporting, particularly with respect to a lack of resources. It was suggested that the Commission might get involved with institutions to help them achieve various goals with regard to reporting on university quality.
- The results of the discussion are being used in the development of the second cycle of the monitoring process (above) and the Commission's next multi-year business plan, due in Fall 2011.
- In the next year, the Commission will be contacting participants to provide details on how the results of the meeting are incorporated into the Commission's workplan.

Assessment of the Effectiveness and Benefits of Articulated Programs in the Maritimes

- In October 2010, the Commission released the Assessment of the Effectiveness and Benefits of Articulated Programs in the Maritimes. The MPHEC defines an articulated program as a program that could not be offered or conferred were it not for the participation (and the content) of the partner institution which does not normally grant degrees. Articulated programs present unique challenges for students as they transition between different types of institutions.
- The study found that factors associated with high student persistence and satisfaction were: field of study, program structure, geographic proximity between institutions and inter-institutional coordination. The main findings of the study reinforce the importance of the MPHEC guidelines currently in place for developing and offering new articulated programs.

New Brunswick and Nova Scotia Degree Granting Acts *(Services to Provinces)*

- Since 2003, the MPHEC has been advising the Minister responsible for Post-Secondary Education in New Brunswick, upon request, with regard to the quality of program proposals submitted under the New Brunswick Degree Granting Act (NBDGA). Within the 2010-2011 fiscal year, two such program assessments were launched: (1) Yorkville University – Master of Education in Adult Education, Educational Leadership, Inclusive Education and Guidance and Counselling and (2) Yorkville University – Bachelor of Business Administration. Both of these assessments were in progress at year-end.
- In addition, since March 2007, the MPHEC has been responsible for conducting ***institutional assessments*** in order to determine that an institution governed by the NBDGA has the necessary governance, policies, planning and financing in place to deliver a quality degree program. During 2010-2011, the Commission provided advice to the Minister for two such institutional assessments: Lansbridge University and Meritus University.
- ***Lansbridge University:*** The Commission conducted its first institutional assessment in 2008 and advised the Minister that it would be inappropriate to undertake any program assessments until the issues identified within the Panel's report have been fully dealt with. In 2009, the Minister asked the Commission to conduct a second institutional assessment of Lansbridge University to confirm that Landsbridge University is now meeting the standards. The Commission advised the Minister in April 2010 that with reference to the Commission's sixteen assessment standards, Lansbridge met seven, partially met eight and failed to meet one. The Minister announced in August 2010 that Lansbridge would no longer be designated as a university in New Brunswick; the institution has since closed.
- ***Meritus University:*** The Commission advised the Minister that with reference to the Commission's sixteen assessment standards, Meritus met 15 and partially met 1. Prior to the Minister announcing a decision on the assessment, however, Meritus informed the Department that it would be closing (last day of classes March 14, 2011) due to what they deemed insufficient levels of enrolment to sustain a quality academic and student service infrastructure.
- In 2008, the Commission approved the *Procedures and Information Requirements for the Assessment of Institutions and Programs under the Nova Scotia Degree Granting Act*; no assessments under this Act had been carried out by year-end.

Policy Development

- During 2010-2011, a *Policy for the Assessment of Existing Degree Programs Established under the New Brunswick Degree Granting Act* was developed, which can be found at: http://www.mphec.ca/quality/NBDegreeGrantingAct.aspx
- A policy on the *Procedures and Information Requirements for the Follow-up on Conditional Program Designations under the New Brunswick Degree Granting Act* was also developed during 2010-2011 which can be found at: http://www.mphec.ca/quality/NBDegreeGrantingAct.aspx

DATA AND INFORMATION

Collection of Student Data (Post-Secondary Student Information System [PSIS])

- Through PSIS, the MPHEC collects data on institutions' program and course offerings, student demographics, program and course registration, and credit transfer on an annual basis, which are used to fulfill many information needs. These data support Commission functions such as Quality Assurance, Province-Specific Services (funding formulae) and Data and Information: http://www.mphec.ca/resources/PSIS_Data_Element_Description_October_2010_MPHEC_EN.pdf
- During 2010-2011, the MPHEC undertook a complete overhaul of its proprietary software, the MPHEC Maritime pre-screener (MPS), which is used by institutions to verify PSIS data files before submission to the MPHEC. The new MPS (version 8.0) will streamline the PSIS submission process for institutions by eliminating the need to use Statistics Canada's Data verification System. The software is scheduled to be released to institutions in May 2011.
- In March 2011, staff was invited to speak on the topic of Engaging Institutions as part of the PSIS Strategic Planning Symposium in Ottawa.

Forum on Data Collection and Research

- A Forum on Data Collection and Research was hosted by the Commission on November 25, 2009 in Truro, Nova Scotia.
- This annual event is an important venue through which the Commission maintains its support to, and relationships with, registrars and institutional researchers from Maritime universities.

Data in Support of Funding Formulas *(Services to Provinces)*

- As a service to provinces, the MPHEC provides on an annual basis calculated key measures from PSIS to New Brunswick and Nova Scotia in support of their funding formulas.
- The MPHEC delivers full course equivalents, weighted full course equivalents, full-time equivalents, and enrolments, which support the following components of the Nova Scotia Funding Formula: the Weighted Enrolment Grant, the Size Grant, the French Language Grant, the Part-Time Student Grant and the international student funding limits.
- The Commission calculates full-year weighted full-time equivalents for use within the funding formula calculating the distribution of Unrestricted Operating Assistance to the New Brunswick Universities.
- The full-year full-time equivalents and full-year weighted full-time equivalents are also used in the annual calculation of the Regional Transfer Arrangement (further explained below under "Interprovincial Agreements and Intra-Maritime Program Funding Arrangements").

Graduate Survey Program

- This program provides important information on graduate outcomes including satisfaction with education, debt, returning to study, employment and mobility patterns.
- The graduate survey program is currently not funded. At the February 4, 2011 meeting of the Atlantic IGA and Finance Deputies' Committee, the MPHEC's request for an additional $150,000 baseline funding for future graduate follow-up surveys was denied. This Committee noted that the survey is a valuable piece of work but that there is a need for the MPHEC to review the frequency of the survey and the means in which to fund it in the future.

Review of the Graduate Survey Program

- At year end, the Commission launched a comprehensive review of its graduate survey program with the publication of a discussion paper entitled, *Shaping the Future of the Maritime University Graduate Survey Program*. The goal of the review is to ensure that the program continues to provide valuable information about the effectiveness of university education in the region, and that its deliverables continue to be effective in the dissemination of findings. The review is being conducted within the context of the survey program's long-standing funding challenges and the Commission's own funding challenges.

Five Years On: Survey of the Class of 2003 Maritime University Graduates

- The Commission released *Five Years On: Survey of Class of 2003 Maritime University Graduates* with a public presentation and press conference in June 2010. The report focuses on those who completed their first degree in 2003, and follows their progress at two points in time: namely, 2005 and 2008.
- Findings showed that a university education pays off and that the benefits increase over time: between 2005, when they were previously surveyed, and 2008, many more graduates are working full-time and in permanent positions. Earnings increased $12,094, or 25 per cent, to $49,215, with 70 per cent employed in management or positions that required a university education.
- The findings also indicated that for graduates of liberal arts and sciences programs in particular, pursuing a second degree was the norm, with 80% pursuing further studies within five years of completing their first degree. As a result, they often accumulate more debt and are less likely to be debt-free after five years. Liberal arts and sciences graduates also earn less, on average, than their applied or professional program peers.
- The financial investment for university graduates is significant: by 2008, 78 per cent of first degree holders borrowed money to finance their education, including that degree and subsequent education. Graduates who borrowed relied on government, banks, and other sources, and borrowed an average of $31,047 with 46 per cent borrowing $30,000 or more. Compared with graduates of the Class of 1999, the percent of students who borrowed increased five percentage points, and the average amount borrowed increased by two percent.
- Eight-in-10 graduates said their university education was worth the time invested, and seven-in-10 said it was worth the financial investment

Two Years On: Survey of Class of 2007 Maritime University Graduates

- The report *Two Years On: Survey of Class of 2007 Maritime University Graduates* was released with a public presentation and press conference in January 2011. It examines graduate satisfaction with education, further education trends, employment, and financial status, with a focus on those who completed their first degree in 2007.
- By 2009, 73% of first degree holders borrowed money to finance their education, including the 2007 degree and/or any further education. Graduates who borrowed relied on government, banks, family members and other sources, and borrowed an average of $37,013 by 2009, with one third borrowing $45,000 or more. Compared to graduates of the Class of 2003, Maritimers in the Class of 2007 relied to the same extent on government student loans, but increased their reliance on other sources such as banks and borrowing from family members.
- The employment rate of Class of 2007 first degree holders is down 9 percentage points compared to that of the Class of 2003 two years after graduation. The Class of 2007 was surveyed in the midst of an economic recession, which probably accounts for the decreased employment rate. However, the number employed full-time and in highly skilled jobs was about the same compared to four years earlier.
- In 2009, first degree holders employed full-time earned over $43,000, which is above the earnings of the general population in the Maritimes, again reflecting the value of a university education.
- Two years after graduation, Maritime provinces are retaining about the same proportion of graduates compared to the previous Class. By province, the proportion of Class of 2007 graduates living in their home province two years after completing their first degree was: Prince Edward Island: 63%; Nova Scotia: 74% and New Brunswick: 71%.
- This survey also represents a unique opportunity for the Commission to conduct research that was not possible before. Respondents were asked for their permission to link their responses from the survey to their administrative data contained in the PSIS database maintained by the Commission, which will enable research on the associations between pathways through postsecondary education, and graduate outcomes.

Data Dissemination

- Several custom presentations on the findings of these surveys were given over the course of the year (to institutions, to provincial governments, at the Canadian Institutional Research and Planning Association [CIRPA] conference etc.)

Measures of Student Progress and Outcomes

- This project is intended to provide the Commission's stakeholders with objective measures of how the region's university sector is functioning, focusing on measures of student progress and outcomes. In recent years, the Commission has released measures on university participation, as well as persistence and graduation. Key findings include:
  - *Participation:* The Maritimes' high overall participation rate is due in part to a large influx of students from outside the region (now making up 30% of enrolment).
  - *Persistence and Graduation:* Of the students entering a four-year bachelor's degree program, 77% were still enrolled in the same institution after one year and 57% completed their degree within 6 years.

Tracking students between institutions

- Building on the measures of participation and graduation within the university of first entry, the Commission has begun a project tracking students across Maritime universities through the establishment of record linking methodology. The end result of the work will be to characterize the students who leave their institution of first entry and enrol in another Maritime university. The longitudinal analysis of students' pathways will provide useful information to governments and universities. It will also contribute to understanding the nature of inter-institutional migration within the Maritimes.

Profile of transfer students

- In 2010-11 a study of new students enrolling in Maritime universities who had transferred credits from a previous post-secondary institution from within or outside the Maritimes was undertaken. The PSIS transfer file forms the main data source for this project. The main deliverable under this project will be an analytical paper profiling new transfer students at 11 Maritime universities from 2006 to 2009, which will likely be released in fiscal year 2011-2012.

General Data Dissemination

- The Commission releases annually several standard data tables on tuition, enrolments, credentials granted, and full-time equivalents (FTE): http://www.mphec.ca/research/MaritimeUniversityStatistics.aspx
- In August 2010, the MPHEC released a survey of 2010-2011 undergraduate arts tuitions fees, ancillary fees and room and board costs at public Maritime Universities. Over the course of the year, this data collection activity was reviewed in an effort to establish priorities. The Commission has agreed to continue collecting and publishing tuition-related data, securing Statistics Canada's agreement to use its TLAC survey to streamline the data collection process for institutions and for the MPHEC.
- In the Fall of 2010, the Commission released 2009-2010 standard enrolment tables, 2009 credentials granted tables, downloadable databases, MPHEC Quick Facts tables, 2009-2010 full-year FTE and full year weighted FTE. A complete list of tables released in 2010-2011 is available at: http://www.mphec.ca/research/MaritimeUniversityStatistics.aspx
- In 2010-2011, the MPHEC provided custom data, upon request, to the following stakeholders: provincial governments, post-secondary institutions, and the public-at-large.
- Appendix C (http://www.mphec.ca/resources/AR_10-11_AppendixC.pdf) includes a list of Commission releases and publications

POST-SECONDARY FUNDING

Interprovincial Agreements and Intra-Maritime Program Funding Arrangements

- The Commission continued to administer agreements with other Canadian provinces to place Maritime students in programs of study not available in this region. In 2010-2011, 393 Atlantic students benefited from these agreements.
- The Commission also maintained the Regional Transfer Arrangement (RTA) whereby each of the three Maritime provinces provides funding for any of its residents enrolled in a university program in either of the other two Maritime provinces that is not offered in the student's home province. As a result, in 2008-2009, the latest year for which statistics are available at the time the budget is prepared, a total of 1,226 students benefited from the RTA.
- In the Spring of 2009, the Finance Committee was tasked with performing an in-depth review of the RTA at the request of the Maritime Deputy Ministers (Deputies) responsible for post-secondary education. The final report was submitted to the Deputies in September 2010. The Deputies agreed with the Committee's recommendation to modify the calculation such that the significant peaks and valleys in the expected contributions from New Brunswick and Prince Edward Island to Nova Scotia will be smoothed out in future years.

- In addition, 206 Atlantic students in veterinary medicine and veterinary sciences were funded through the Atlantic Veterinary College Interprovincial Funding Agreement in 2008-2009, the latest year for which statistics are available at the time the budget is prepared. The agreement is administered by the Province of Prince Edward Island.

Financial Services *(Services to Provinces)*

- *New Brunswick:* The Commission is responsible for preparing the university education budget (which also includes the Maritime College of Forest Technology). This includes calculating operating (unrestricted, tuition grant and restricted) assistance and the various transfers through interprovincial agreements in which the Province participates.
- The MPHEC also administers the university education budget throughout the year, including the Province's committed funds. This includes providing audited financial statements for the Province's university education funding.
- The Commission provides support to the NB/MPHEC Finance Working Group and flows federal funding to institutions for the Canada/New Brunswick Official Languages in Education Agreement and sits on the bi-partite committee that reviews projects submitted under the Province's University Deferred Maintenance Program.
- *Prince Edward Island:* The Commission is responsible for preparing the post-secondary education (PSE) budget. This includes providing the budgeted amounts for the various transfers through interprovincial Agreements in which the Province participates.
- The Commission flows funding for the Department of Health relating to Prince Edward Island's contribution to the residency stipends at the Dalhousie Medical School.
- The Commission also administers the PSE budget throughout the year, including the Province's committed funds. This includes providing audited financial statements for the Province's university education funding.

NB/PEI Educational Computer Network Agreement (NB/PEI ECN)

- The NB/PEI Educational Computer Network (ECN), in which the Commission is a signatory, provides connectivity among its members and to the wider world. Additional benefits include joint purchasing and licensing, shared support services, the delivery of network-based services and information exchange.
- The ECN partnered with Interuniversity Services Inc. (ISI) in November 2010 to host a one-day workshop on customer service for ECN members. It is hoped that a similar event can be jointly hosted in the new fiscal year which would include both ECN and ISI members (i.e. Nova Scotia universities). Other possible areas of collaboration will be explored.
- A recent milestone was the joint purchase of commercial internet services which, for the first time, included all of the NB and PEI institutions.
- Members of the NB institutions have been working to develop a partnership with the National Research Council Institute for Information Technology - Fredericton, New Brunswick Community College and Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick to design the next iteration of the network, which would be three to four times faster than the existing network. It is expected that the launch of the new network will occur in the upcoming fiscal year.
- A celebration of ECN's 40 years of collaboration is being planned for the upcoming fiscal year, to occur in conjunction with the launch of the network.

NATIONAL AND INTERNATIONAL FORUMS

- The Commission is a member of various committees and working groups and may be delegated by the Maritime Ministers to represent all three Maritime provinces.
- The Commission participates in the following forums:
  - National Advisory Committee on Post-Secondary Education Statistics
  - Strategic Management Committee (SMC)
  - SMC Subcommittee on the CESC Data Strategy
  - Pan-Canadian Consortium on Admissions & Transfer
  - International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education
  - Statistics Canada's PSIS Definitions and Codesets Review Working Group
  - Atlantic Financial Reporting Committee
  - CMEC Quality Assurance Subcommittee

CESPM

Rapport annuel

Faits saillants de l'année 2010–2011

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport annuel en vous adressant à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
Case postal 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 Canada
Téléphone : 506-453-2844

Pour un avoir un aperçu de la CESPM et ses activités, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

ISBN : 978-0-919471-89-4

MISSION DE LA CESPM

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres qui fournit des avis aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

Aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire en accord avec les valeurs suivantes

- **Qualité :** l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements.
- **Accessibilité :** des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire.
- **Mobilité :** la transférabilité de l'apprentissage et des crédits dans l'ensemble du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.
- **Pertinence :** interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité.
- **Obligation redditionnelle :** validation de la valeur, de la durabilité et de la rentabilité de l'investissement public et de celui de l'apprenant.
- **Érudition et recherche :** engagement à l'égard de l'avancement des connaissances.

Extraits de la Loi de la CESPM

1. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en :
   a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
   b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
   c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
   d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
   e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. La Commission a pour fonctions principales :
   a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement dispensé dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissement et aux Provinces,
   b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre :
      (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
      (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
      (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la fourniture d'avis aux établissements et aux provinces sur ces sujets,
   c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre :
      (i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
      (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
   d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
   e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres..

3. La Commission peut :
   a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
   b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
   c) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par règlement pour les fins des définitions « établissements » et « universités » [article 1, N.-B.]. [2002, ch. 34, a. 11 Î.-P.-É.].

Lettre de présentation

Le 30 septembre 2011

L'honorable Marilyn More
Ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9

L'honorable Martine Coulombe
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
470, rue York, bureau 301
Fredericton (N.-B.) E3B 3P7

L'honorable Allan V. Campbell
Ministre de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur
105, rue Rochford
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Mesdames et Monsieur les Ministres,

Nous avons l'honneur de présenter aux ministres responsables de l'éducation postsecondaire le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période allant du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,

David Stewart

La directrice générale,

Mireille Duguay

Table des matières

La Commission
- À propos de la CESPM 1
- Cadre opérationnel 1
- Principes de fonctionnement 1
- Ressources 1
- Enjeux organisationnels 2
- Sécurité et confidentialité 2

Assurance de la qualité
- Évaluation des programmes 3
  - *Conformité* 3
- Vérification des politiques en matière l'assurance qualité des établissements 4
- Information sur la qualité des universités 4
- Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes 4
- Lois sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (services aux provinces) 5
  - *Élaboration de la politique* 5

Données et informations
- Collecte des données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP]) ... 5
- Forum sur la recherche et la collecte des données 6
- Données à l'appui des formules de financement (services aux provinces) 6
- Programme de sondages auprès des diplômés 6
  - *Examen du programme de sondages auprès des diplômés* 6
  - *Cinq ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2003* 6
  - *Deux ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007* 7
  - *Diffusion des données* 7
- Mesures des progrès et des résultats des étudiants 8
  - *Suivi des étudiants entre les établissements* 8
  - *Profil des transferts étudiants* 8
- Diffusion générales des données 8

Financement postsecondaire
- Ententes interprovinciales et intra-Maritime sur le partage des coûts du programme 9
- Services financiers (Services aux provinces) 9
- Entente du réseau informatique éducatif (N.-B. et Î.-P.-É.) 9

Forums nationaux et internationaux 10

ANNEXES (*uniquement en ligne*)
- A. États financiers vérifiés (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeA.pdf)
- B. Composition de la Commission et de ses comités (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeB.pdf)
- C. Publications et communiqués (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeC.pdf)
- D. Propositions de programmes examinées pour approbation 2010–2011 (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeD.pdf)

Faits saillants de l'année 2010–2011
LA COMMISSION

À propos de la CESPM

- La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire.
- Elle se compose de 20 membres, représentant trois groupes : les universités; les hauts fonctionnaires et les dirigeants d'établissements non universitaires; les étudiants et le grand public dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Une liste des membres de la Commission se trouve à l' Annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeB.pdf.
- Afin de s'acquitter de ses fonctions, la Commission tient environ cinq réunions par année, habituellement à tour de rôle dans les différents établissements d'enseignement.
- La Commission a prévu une séance de planification pour avril 2011 afin de discuter des orientations prévues et des priorités pour le plan d'affaires pluriannuel.
- La directrice générale de la Commission a été reconduite dans ses fonctions pour un autre mandat après une consultation approfondie qui a permis d'obtenir les commentaires des ministres et des sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les trois provinces Maritimes.
- À la fin de l'exercice, la Commission comptait 13 employés permanents et contractuels. La liste du personnel se trouve à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/about/staff.aspx#.

Cadre opérationnel

- La Commission se repose grandement sur les contributions des intervenants grâce à son cadre opérationnel (comités mixtes, groupes de travail s'appuyant sur l'expertise requise, etc.)
- La Commission recourt également aux comités permanents suivants :
  - Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
  - Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité
  - Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
  - Groupe de travail CESPM sur les mesures du progrès et des résultats des étudiants
  - Comité des finances de la CESPM
  - Groupe de travail des finances N.-B./CESPM
  - Conseil d'administration du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
  - Comité technique du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
- Une liste des membres de chacun des comités susmentionnés se trouve à l'Annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeB.pdf.

Principes de fonctionnement

- Les universités sont autonomes et responsables devant leur clientèle de la qualité de l'offre et des activités éducatives.
- Les intervenants (administrations publiques, étudiants, contribuables, etc.) ont un besoin légitime d'information et doivent recevoir des assurances quant à la qualité des programmes et des services des établissements.
- Les processus et les résultats les plus efficaces naissent du dialogue et de la collaboration (processus itératifs).

Ressources

- Les recettes d'administration de la Commission se sont élevées à 1 566 273 $ en 2010-2011. Les trois Provinces maritimes ont assuré en grande partie ce financement au prorata de leur population selon un processus annuel d'approbation du budget par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les autres revenus provenaient des sources suivantes : le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick pour les services financiers, les ministères des Maritimes responsables de l'Éducation postsecondaire pour le Programme de sondages auprès des diplômés, la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) pour la fourniture de données et le travail réalisé pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires*.
- Les dépenses d'administration ont totalisé 1 589 970 $, dont 70,6 % a été affecté aux salaires et aux avantages sociaux. Les autres dépenses incluaient le Programme de sondages auprès des diplômés, les travaux réalisés pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires* (activité dont tous les coûts sont recouverts), la location de bureaux, les fournitures, le mobilier et

l'équipement, les déplacements liés aux réunions des comités et du Conseil, les publications, les honoraires d'experts-conseils liés aux processus d'approbation des programmes, etc.

- La Commission se retrouve avec un déficit d'exploitation de 23 697 $ en raison de l'augmentation d'un passif non capitalisé des régimes de retraite d'environ 43 600 $. Grâce à une gestion prudente de ses ressources, la Commission a été en mesure d'absorber environ 19 900 $ de ces dépenses imprévues.
- Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2010–2011 se trouvent à l'Annexe A, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeA.pdf.
- En fin d'année, la Commission a entrepris un exercice global de planification stratégique. Ce processus vise à cerner clairement les priorités de la Commission en vue de réorganiser son travail pour lui permettre d'absorber une réduction budgétaire permanente de -5 % tout en maintenant la qualité de ses services dans les domaines prioritaires.

Enjeux organisationnels

- Lors de l'adoption de la *Loi sur la CESPM* en 2005, la Commission a dû procéder à des modifications en matière de gouvernance. Une importante question est restée en suspens, à savoir la divergence apparente entre d'une part l'obligation de rendre compte aux ministres imposée par la loi et l'approbation du budget, et d'autre part le processus de nomination des commissaires, lequel ne tient pas vraiment compte des commentaires ministériels.
- Pour répondre aux préoccupations soulevées par le Conseil de la Commission à cet égard, les sous-ministres responsables des Affaires intergouvernementales ont constitué en 2009–2010 un groupe de travail pour trouver la meilleure solution à ce problème. Dans son rapport remis au cours de l'été 2010 aux sous-ministres, le groupe de travail recommande une harmonisation des procédures et de la *Loi* de façon à définir clairement le rôle des ministres pour ce qui est de soutenir la Commission dans l'exercice de ses fonctions.
- En ce qui concerne le processus de présentation du budget, le groupe de travail recommande que : 1) les sous-ministres responsables de l'Éducation postsecondaire interviennent dans l'approbation définitive du budget annuel de fonctionnement de la Commission, 2) la Commission dispose d'une certaine latitude dans la gestion de son budget annuel — sans toutefois le dépasser — pour s'acquitter de sa responsabilité devant les ministres, comme prévu par la *Loi*.
- Ces deux recommandations, de même qu'une autre visant à modifier le processus de nomination des membres de la Commission, ont été approuvées lors de la réunion du Conseil du Trésor régional du 21 octobre 2010.
- Cette récente décision du Conseil du Trésor régional constitue une excellente nouvelle. Une telle modification permettra à la Commission de s'acquitter de ses fonctions législatives au mieux de ses capacités.
- Afin de compléter la mise en œuvre de la *Loi* de 2005, on doit déterminer à quelle catégorie et province le 20^{e} membre appartiendra et des règlements énumérant les établissements relevant de la Commission doivent être adoptés dans les trois provinces.

Sécurité et confidentialité

- La Commission s'assure de maintenir des normes de qualité supérieure en matière de sécurité et de confidentialité.
- En 2010–2011, la préparation d'une liste de vérification de sécurité a permis un certain nombre de mises à jour en vue d'accroître la sécurité et la confidentialité des données de la Commission et, pour sensibiliser le personnel au respect des normes de la Commission, un atelier annuel est actuellement organisé sur ce thème.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Évaluation des programmes

- En 2010-2011, la Commission a examiné un total de 68 projets de programme.

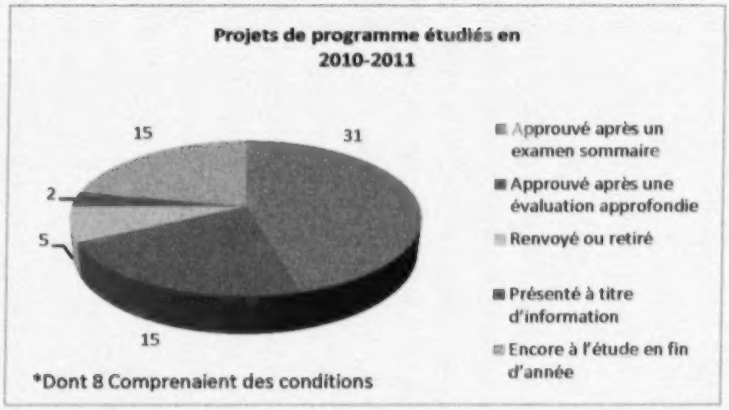

- Une description de chacun de ces projets de programme examinés au cours de l'exercice 2010–2011 se trouve à l'Annexe D, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeD.pdf.
- La politique de la Commission relative à l'assurance de la qualité en ce qui a trait au processus d'évaluation de programme fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Un document préliminaire a été publié en mars 2011 à des fins de consultation. La mise à jour est destinée à fournir des éclaircissements sur l'approche de la Commission en matière d'évaluation de programmes et l'information exigée pour déterminer si un programme répond aux normes de qualité convenues. Au cours de l'année, une consultation a été menée avec les universités des Maritimes et une version définitive de la politique sera diffusée pour sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2011–2012.
- La tenue de plusieurs réunions et ateliers tout au long de l'année avec des groupes universitaires pour discuter du processus d'évaluation des programmes a permis aux participants de faire part de leurs commentaires à la Commission à la lumière de leurs expériences, commentaires qui seront pris en compte dans la mise à jour de cette politique. Les participants ont aussi voulu en savoir davantage sur le processus de surveillance de l'assurance de la qualité et du lien avec l'évaluation des programmes et les autres activités de la Commission.
- On s'attend à ce que le cadre stratégique amélioré et les efforts de communication ciblés (ateliers et présentations) donnent lieu à de meilleurs projets de programme, et nécessitent moins de ressources pour tous les participants.

Conformité

- Dans un souci d'efficacité et de transparence accrues, la Commission s'est lancée dans une démarche visant à établir la conformité des universités au processus d'évaluation des programmes et à examiner les options possibles en cas de non-conformité. Les projets sont habituellement présentés avant la mise en œuvre des nouveaux programmes. On a pu constater que moins de 1 % de tous les programmes actuellement offerts par les universités dans les Maritimes avait été présenté à la CESPM après leur mise en œuvre, ou été mis en œuvre à la suite d'un refus d'approbation, ou n'avait pas été examiné par la CESPM. La Commission a convenu que la sensibilisation à ses processus d'évaluation des programmes et aux types de propositions à présenter est importante, et qu'il fallait maintenir une surveillance régulière de la conformité des établissements au processus d'évaluation des programmes. La Nouvelle-Écosse a déjà réservé son aide financière aux étudiants aux programmes approuvés par la CESPM, alors qu'en fin d'année, le Nouveau-Brunswick se préparait à adopter une telle exigence. De plus, les deux provinces ne comptent que des programmes approuvés par la CESPM dans leurs formules de financement respectives. Les mesures qui sont adoptées devraient encore réduire la non-conformité.

Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements

- La Commission a un processus par lequel elle surveille et vérifie que les établissements procèdent à l'évaluation de leurs activités et de leurs programmes existants en se concentrant sur les étudiants et l'apprentissage et fait rapport à ce sujet.
- Le premier cycle a consisté à s'assurer que tous les établissements avaient une politique en place pour soutenir l'évaluation et l'amélioration continues de la qualité. Cet objectif a été atteint dans une large mesure, mais certaines lacunes subsistent pour que la Commission puisse s'acquitter pleinement de son mandat prévu par la loi. Ces lacunes seront abordées dans le deuxième cycle.
- La Commission a décidé qu'un second cycle du processus de surveillance était nécessaire pour combler les lacunes relevées au cours du premier cycle, lacunes qui visent principalement l'apprentissage des étudiants.
- Le cadre d'évaluation pour un second cycle était en cours d'élaboration en fin d'année. Il se concentrera probablement sur les améliorations apportées par les établissements depuis le premier cycle et sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Des consultations sont prévues à cet effet au cours de la prochaine année.
- Cette année a été axée sur le suivi des recommandations faites aux établissements au cours du premier cycle du processus de surveillance.
- À la fin de l'année, quatre plans d'action de suivi avaient été présentés, et trois étaient en attente de l'être. Il est prévu que les plans d'action restants seront présentés au cours de la prochaine année.

Information sur la qualité des universités

- En novembre 2010, la Commission a réuni les intervenants à l'Université Mount Allison pour traiter des attentes des intervenants en matière d'information sur la qualité des universités.
- Près 70 intervenants ont participé à cette réunion, entre autres : des étudiants, des associations d'étudiants, des associations de professeurs, des cadres supérieurs des universités ainsi que des personnes ayant des responsabilités dans le domaine de la recherche institutionnelle, le recrutement, l'admission et la gestion des inscriptions, et des responsables gouvernementaux.
- Au cours de cette réunion, une majorité de participants a convenu que les universités se devaient de divulguer autant d'informations que possible concernant la qualité, mais aussi de veiller à ce que cette information soit fournie dans un contexte adéquat et dans un but précis. Par ailleurs, on a insisté sur le fait que cette information devrait être axée sur l'amélioration continue, plutôt que sur les classements.
- Les intervenants ont également souligné les difficultés associées à la production de rapports, particulièrement en raison d'un manque de ressources. On a suggéré que la Commission collabore avec les établissements pour les aider à atteindre les divers objectifs en matière de rapports sur la qualité des universités.
- Les résultats de ces échanges orientent la mise en place du second cycle du processus de surveillance (voir ci-dessus) et le prochain plan d'affaires pluriannuel de la Commission, prévu pour l'automne 2011.
- Au cours de la prochaine année, la Commission demandera aux participants de fournir des détails sur la façon dont les résultats de la réunion pourraient être intégrés au plan de travail de la Commission.

Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes

- En octobre 2010, la Commission a publié le document intitulé Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes. Le CESPM définit un programme articulé comme un programme que ne pourrait être ni offert ni conféré si ce n'était de la participation (et du contenu) de l'établissement partenaire qui ne confère pas normalement de grades. Les programmes articulés présentent des défis uniques pour les étudiants qui doivent faire la transition entre différents types d'établissements.
- L'étude a permis de préciser les facteurs associés à la persévérance et à la satisfaction des étudiants : champ d'étude, structure du programme, proximité géographique entre les établissements et coordination entre les établissements. Les principales conclusions de cette étude confirment l'importance des lignes directrices actuelles de la CESPM pour guider l'élaboration et l'offre de nouveaux programmes articulés.

Lois sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse
(Services aux provinces)

- Depuis 2003, la CESPM conseille, sur demande, le ministre chargé de l'Éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick sur la qualité des projets de programme présentés en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick*. Au cours de l'exercice 2010–2011, deux évaluations de ces programmes ont été entreprises : (1) Yorkville University – Master of Education in Adult Education, Educational Leadership, Inclusive Education and Guidance and Counselling et (2) Yorkville University – Bachelor of Business Administration. Ces deux évaluations étaient en cours en fin d'année.
- De plus, depuis mars 2007, la CESPM est responsable des ***évaluations d'établissements***, afin d'établir si un établissement régi par la *Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick* dispose de la gouvernance, des politiques, de la planification et du financement requis pour offrir un programme menant à un grade universitaire de qualité. Au cours de l'exercice 2010–2011, la Commission a fourni un avis au ministre pour deux évaluations d'établissements : Lansbridge University et Meritus University.
- ***Lansbridge University.*** Après une première évaluation en 2008 de cet établissement, la Commission a informé le ministre qu'il était inapproprié de procéder à toutes les évaluations de programmes avant que les problèmes décrits dans le rapport du Groupe aient été entièrement résolus. En 2009, le ministre a demandé à la Commission de procéder à une deuxième évaluation de cet établissement pour confirmer que Landsbridge University était conforme aux normes. La Commission a informé le ministre en avril 2010 que, en ce qui a trait aux 16 normes d'évaluation de la Commission, Lansbridge se conformait à sept, partiellement à huit, et ne se conformait pas à une. Le ministre a annoncé en août 2010 que Lansbridge ne serait plus désignée comme une université du Nouveau-Brunswick L'établissement a depuis fermé ses portes.
- ***Meritus University.*** La Commission a informé le ministre que, en ce qui a trait aux 16 normes d'évaluation de la Commission, Meritus se conformait à 15 et partiellement à une. Avant même que le ministre n'annonce sa décision relative à cette évaluation, Meritus a informé le Ministère qu'elle fermait ses portes en raison d'un manque d'inscriptions pour soutenir la qualité de l'enseignement et l'infrastructure de service aux étudiants. Les derniers cours ont eu lieu le 14 mars 2011.
- En 2008, la Commission a approuvé les *modalités et exigences relatives à l'information pour l'évaluation des établissements et des programmes selon la Loi sur l'attribution des grades universitaires de la Nouvelle-Écosse*; aucune évaluation en vertu de cette *Loi* n'avait encore eu lieu à la fin de l'exercice.

Élaboration de politiques

- En 2010–2011, une *Politique relative à l'évaluation des programmes existants établis en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick* a été élaborée. Un exemplaire des procédures et des exigences relatives à l'information se trouve à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/quality/NBDegreeGrantingAct.aspx.
- Une politique sur les *Procédure et exigences en matière de renseignements au cours du suivi d'une désignation conditionnelle de programme en vertu de la Loi sur l'attribution des grades universitaires au* Nouveau-Brunswick a aussi été élaborée en 2010–2011. Un exemplaire des procédures et des exigences relatives à l'information se trouve à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/quality/NBDegreeGrantingAct.aspx.

DONNÉES ET INFORMATION

Collecte des données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])

- Grâce au SIEP, la CESPM recueille tous les ans des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les inscriptions aux programmes et aux cours et les transferts de crédits et des données démographiques sur les étudiants afin de répondre aux multiples besoins d'information. Ces données soutiennent les fonctions de la Commission telles que l'assurance de la qualité, les services particuliers aux provinces (les formules de financement) et les données et information : http://www.cespm.ca/resources/PSIS_Data_Element_Description_October_2010_MPHEC_FR.pdf.
- En 2010–2011, la CESPM a entrepris une refonte complète de son logiciel propriétaire, « Maritime Pre-screener », ou MPS, qui est utilisé par les établissements pour vérifier les données du SIEP avant leur soumission à la CESPM. Le nouveau MPS (version 8.0) simplifiera le processus de soumission au SIEP pour les établissements en éliminant le besoin d'utiliser le système de vérification des données de Statistique Canada. Le logiciel devrait être fourni aux établissements en mai 2011
- En mars 2011, le personnel a été invité à s'exprimer sur le thème de la participation des établissements dans le cadre du colloque de planification stratégique du SIEP à Ottawa.

Forum sur la collecte de données et la recherche

- La Commission a organisé un Forum sur la collecte de données et la recherche le 25 novembre 2009, à Truro, en Nouvelle-Écosse.
- Cet événement annuel est une tribune importante qui permet à la Commission de maintenir ses liens avec les registraires et les chercheurs des universités des Maritimes et de leur offrir son soutien.

Données à l'appui des formules de financement

(Services aux provinces)

- En tant que service aux provinces, la CESPM fournit annuellement au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse des mesures clés calculées provenant du SIEP à l'appui de leurs formules de financement.
- La CESPM fournit l'équivalence de cours complet, l'équivalence de cours complet pondérée, l'équivalence à temps plein pondérée et les inscriptions, mesures utilisées pour établir la formule de financement de la Nouvelle-Écosse : la subvention pour inscriptions pondérées, la subvention selon la taille, la subvention pour la langue française, la subvention pour étudiants à temps partiel et les limites des fonds pour étudiants internationaux.
- La Commission calcule les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète utilisée dans la formule de financement pour la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick.
- Les équivalences à temps plein et les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète sont également utilisées dans le calcul annuel de l'Accord de transfert régional (détaillée ci-dessous sous la rubrique « Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes »).

Programme de sondages auprès des diplômés

- Ce programme fournit des informations importantes sur les résultats des diplômés, y compris la satisfaction concernant l'éducation, l'endettement, le retour aux études, l'emploi et la mobilité.
- Le programme de sondages auprès des diplômés ne dispose pas de financement pour le moment. À la réunion du 4 février 2011 du comité des affaires intergouvernementales de l'Atlantique et des sous-ministres, la CESPM a demandé des fonds de base supplémentaires se chiffrant à 150 000 $ pour lui permettre d'effectuer de futurs sondages auprès des diplômés, demande qui a été refusée. Le comité a observé que les sondages produisent des résultats fort utiles, mais que la CESPM doit revoir la fréquence de ce sondage et les modalités de son financement pour l'avenir.

Examen du programme de sondages auprès des diplômés

- En fin d'exercice, la Commission s'est lancée dans un examen complet de son programme de sondages auprès des diplômés en publiant un document de travail intitulé *Façonner l'avenir du programme de sondages auprès des diplômés universitaires des Maritimes*. L'objectif de cet examen est de veiller à ce que le programme continue de fournir de l'information utile sur l'efficacité de la formation universitaire dans la région et que les livrables du programme continuent de diffuser avec efficacité les constatations des sondages.
- Cet examen se déroule dans le contexte des défis de longue date que présente le financement du programme de sondages et des propres difficultés de financement de la Commission.

Cinq ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2003

- La Commission a lancé *Cinq ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2003*, lors d'une présentation publique et d'une conférence de presse en juin 2010. Ce rapport porte sur les diplômés universitaires des Maritimes qui ont obtenu leur premier diplôme en 2003 et suit leur cheminement à deux moments dans le temps : en 2005 et en 2008.
- Les constatations démontrent clairement qu'une formation universitaire est rentable et que sa rentabilité s'accroît au fil du temps : entre l'année 2005, date du sondage précédent, et 2008, de nombreux diplômés additionnels avaient trouvé un emploi à temps plein et occupaient des postes permanents. Leurs revenus avaient augmenté de 12 094 $, soit 25 %, pour passer à 49 215 $, et 70 % d'entre eux travaillaient en gestion ou dans des postes exigeant une formation universitaire.

- Les constatations indiquent également que, pour les diplômés en arts libéraux et en sciences en particulier, la norme est de poursuivre une formation de deuxième cycle, et ce dans une proportion de 80 % dans les cinq ans suivant l'obtention du premier diplôme universitaire. En conséquence, leur endettement est plus grand, et ils sont moins susceptibles d'avoir remboursé cette dette au bout de cinq ans. Les diplômés en arts libéraux et en sciences gagnaient moins, en moyenne, que leurs pairs des sciences appliquées ou des programmes professionnels.
- L'obtention d'un diplôme universitaire exige un investissement financier important. En 2008, 78 % des détenteurs d'un diplôme de premier cycle avaient emprunté pour financer leurs études, tant pour ce premier diplôme que pour les études subséquentes. Pour ces emprunts, les diplômés ont compté sur le gouvernement, les banques, les membres de leur famille et d'autres sources et emprunté une moyenne de 31 047 $, dont 46 % qui ont emprunté 30 000 $ ou plus. Comparativement aux diplômés de la promotion de 1999, le pourcentage des étudiants qui avaient emprunté a augmenté de cinq points de pourcentage, alors que le montant moyen emprunté s'est accru de 2 %.
- Huit diplômés sur 10 ont déclaré que leur formation universitaire méritait le temps investi, et 7 sur 10 ont dit que l'investissement financier en valait la peine.

Deux ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007

- Le rapport *Deux ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007* a fait l'objet d'une présentation publique et d'une conférence de presse en janvier 2011. Ce rapport examine la satisfaction des diplômés par rapport à leur formation, les tendances relativement à la poursuite des études, l'emploi et la situation financière, et porte en particulier sur les étudiants qui ont obtenu leur premier diplôme en 2007.
- En 2009, 73 % des détenteurs d'un diplôme de premier cycle avaient contracté un emprunt pour financer leurs études, y compris pour le diplôme de 2007 ou toute autre formation subséquente. Pour ces emprunts, les diplômés ont compté sur le gouvernement, les banques, les membres de leur famille et d'autres sources, et emprunté une moyenne de 37 013 $ rendu en 2009, le tiers d'entre eux ayant contracté un emprunt de 45 000 $ ou plus. Comparativement aux diplômés de la promotion de 2003, les étudiants de la promotion 2007 des Maritimes avaient compté dans la même mesure sur les prêts étudiants du gouvernement, mais augmenté leur dépendance à l'égard d'autres sources telles que les banques et les membres de la famille.
- Le taux d'emploi de la promotion de 2007 parmi les détenteurs d'un premier diplôme a baissé de 9 points de pourcentage par rapport à la promotion de 2003 deux ans après l'obtention du diplôme. Le sondage sur cette promotion de 2007 s'est effectué en pleine période de récession économique, ce qui explique probablement la diminution du taux d'emploi. Toutefois, le nombre de diplômés employés à temps plein et occupant des emplois hautement qualifiés est resté sensiblement le même que celui enregistré quatre ans plus tôt.
- En 2009, les détenteurs d'un premier diplôme employés à temps plein gagnaient plus de 43 000 $, un montant supérieur au revenu moyen de la population des Maritimes, ce qui dénote encore une fois la valeur d'une formation universitaire.
- Deux ans après l'obtention du diplôme, les provinces Maritimes conservent la même proportion de diplômés que celle de la promotion précédente. Les proportions de diplômés de la promotion de 2007 qui vivaient dans leur province de résidence deux ans après avoir obtenu leur premier diplôme étaient respectivement de 63 % pour l'Île-du-Prince-Édouard, de 74 % pour la Nouvelle-Écosse et de 71 % pour le Nouveau-Brunswick.
- Ce sondage représente également une occasion unique pour la Commission de mener des recherches auparavant impossibles à réaliser. On a demandé la permission aux répondants de relier leurs réponses au sondage à leurs données administratives contenues dans la base de données du SIEP mise à jour par la Commission, ce qui permettra de faire des recherches sur les associations entre les cheminements dans l'éducation postsecondaire et les résultats obtenus par les diplômés.

Diffusion des données

- Plusieurs présentations personnalisées sur les conclusions de ces sondages ont été données au cours de l'année (aux établissements, aux gouvernements provinciaux, au congrès de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI), etc.

Mesures des progrès et des résultats des étudiants

- Ce projet vise à fournir aux intervenants de la Commission des mesures objectives sur l'efficacité du milieu universitaire de la région et se concentre sur les mesures des progrès et des résultats des étudiants. Ces dernières années, la Commission a publié des mesures sur la participation des universités, ainsi que la persévérance et la diplomation. Les principales conclusions sont les suivantes :
  - ***Participation*** : le taux de participation générale élevé dans les Maritimes est attribuable en partie à un afflux important d'étudiants de l'extérieur de la région, qui représente aujourd'hui 30 % des inscriptions.
  - ***Persévérance et diplomation*** : parmi les étudiants qui entreprennent un programme de baccalauréat de quatre ans, 77 % sont toujours inscrits dans le même établissement, après un an et 57 % ont obtenu leur diplôme en six ans.

Suivi des étudiants entre les établissements

- En s'appuyant sur les mesures de persévérance et de diplomation dans la première université fréquentée, la Commission a entrepris un projet de suivi des étudiants entre les universités des Maritimes en établissant des liens entre les données des établissements. Ce projet vise à caractériser les étudiants qui quittent la première université fréquentée pour poursuivre leurs études dans une autre université des Maritimes. L'analyse longitudinale du cheminement des étudiants fournira de l'information importante aux gouvernements et aux universités. Elle aidera aussi à comprendre la nature des migrations inter-établissements dans les Maritimes.

Profil des transferts étudiants

- Une étude des nouveaux étudiants inscrits dans une université des Maritimes ayant transféré des crédits acquis dans un autre établissement d'études postsecondaires des Maritimes ou d'ailleurs, a été entreprise en 2010-2011. Le fichier Unités transférées de l'étudiant du SIEP constitue la principale source de données. Le principal produit de ce projet sera un document d'analyse détaillant les nouveaux étudiants ayant transféré dans les 11 universités des Maritimes de 2006 à 2009. Sa parution est prévue en 2011-2012.

Diffusion générales des données

- La Commission publie annuellement plusieurs tableaux de données normalisées sur les frais de scolarité, les inscriptions, les diplômes décernés et les équivalences temps plein (ETP), voir la page suivante : http://www.cespm.ca/research/MaritimeUniversityStatistics.aspx
- En août 2010, la CESPM a publié un sondage sur les frais de scolarité, les frais accessoires et les frais de subsistance des étudiants du premier cycle en arts dans les universités publiques des Maritimes pour 2010-2011. Au cours de l'année, on a procédé à un examen de cette activité de collecte de données en vue d'établir des priorités. La Commission a convenu de poursuivre la collecte et la publication des données relatives aux frais de scolarité, ayant obtenu la permission de Statistique Canada d'utiliser les résultats de son Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC), afin de faciliter le processus de collecte de données à la fois pour les établissements et pour la CESPM.
- À l'automne 2010, la Commission a publié les tableaux des données d'inscription de 2009-2010, les tableaux de diplômes décernés en 2009, les bases de données téléchargeables, les faits en bref de la CESPM pour 2009-2010, les équivalences à temps plein (ETP) et les équivalences à temps plein pondérées (ETPP). Une liste complète des tableaux publiés en 2010-2011 se trouve à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/research/MaritimeUniversityStatistics.aspx
- En 2010–2011, la CESPM a fourni des données personnalisées, sur demande, aux intervenants suivants : gouvernements provinciaux, établissements postsecondaires et grand public.
- L'Annexe C (http://www.mphec.ca/resources/RA_10-11_AppendixC.pdf) présente une liste des diffusions et publications de la CESPM au cours de l'année.

FINANCEMENT POSTSECONDAIRE

Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le partage des coûts du programme

- La Commission a continué d'administrer les ententes conclues avec les autres provinces canadiennes pour placer les étudiants des Maritimes dans les programmes d'études non offerts dans la région. En 2010-2011, 393 étudiants de l'Atlantique ont bénéficié de ces ententes.
- La Commission a également géré l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces des Maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces des Maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Pour l'exercice 2008-2009, le dernier pour lequel on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget, 1 226 étudiants au total avaient pu bénéficier de l'ATR.
- Au printemps 2009, on a confié au comité des finances la tâche de procéder à un examen approfondi de l'ATR à la demande des sous-ministres des Maritimes responsables de l'éducation postsecondaire. Le rapport final a été présenté aux sous-ministres en septembre 2010. Ceux-ci ont entériné la recommandation du comité visant à modifier le calcul de façon à ce que les pics et les creux importants dans les contributions que doivent verser le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse soient aplanis à l'avenir
- Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, 206 étudiants en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2008-2009, dernière année pour laquelle on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget. Cette entente est administrée par la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Services financiers *(Services aux provinces)*

- *Nouveau-Brunswick :* la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation universitaire (qui comprend également le Collège de technologie forestière des Maritimes). Ce budget comprend le calcul des subventions de fonctionnement (subventions sans restriction, subventions pour les frais de scolarité et subventions avec restrictions) et les divers transferts au moyen des accords interprovinciaux auxquels le gouvernement participe.
- La CESPM administre également le budget de la formation universitaire tout au long de l'année, dont le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.
- La Commission offre un soutien au Groupe de travail des finances N.-B./CESPM et elle achemine aux établissements les fonds accordés par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur les langues officielles en enseignement. Elle siège au comité bipartite qui examine les projets soumis en vertu du Programme provincial d'entretien différé des universités.
- *Île-du-Prince-Édouard :* la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation postsecondaire. Elle doit notamment établir les montants budgétés pour les divers transferts en vertu des ententes interprovinciales auxquelles participe la province.
- La CESPM achemine les fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie.
- La CESPM administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et Î.-P.-É. (RIE)

- Le réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Commission est l'un des signataires, assure une connectivité entre ses membres et avec le reste du monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien, la fourniture de services réseau et l'échange d'informations.
- Le RIE a collaboré avec Interuniversity Services Inc (ISI) en novembre 2010 pour organiser un atelier d'une journée sur le service à la clientèle pour ses membres. On espère organiser au cours du prochain exercice une réunion similaire à laquelle participeraient les membres du RIE et d'ISI (p. ex. les universités de la Nouvelle-Écosse). D'autres possibilités de collaboration sont également examinées.

- L'achat groupé de services Internet commerciaux incluant, pour la première fois, tous les établissements du N.-B. et de l'Î.-P.É., a constitué un tournant important.
- Les membres des établissements du N.-B. ont collaboré pour monter un partenariat avec l'Institut de technologie de l'information du Conseil national de la recherche à Fredericton, le New Brunswick Community College et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour concevoir la prochaine itération du réseau, qui sera trois à quatre fois plus rapide que le réseau existant. Le lancement de ce nouveau réseau devrait avoir lieu au cours du prochain exercice financier.
- Durant ce même exercice, il est prévu de célébrer les 40 ans de collaboration du RIE, cette célébration devant coïncider avec le lancement du nouveau réseau.

FORUMS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- La Commission est membre de divers comités et groupes de travail et, à ce titre, peut être déléguée par les ministres des Maritimes pour représenter les trois provinces des Maritimes.
- La Commission participe aux forums suivants :
  - Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
  - Comité de gestion stratégique
  - Sous-comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE)
  - Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
  - Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur
  - Groupe de travail sur la révision des définitions et des jeux de codes du SIEP de Statistique Canada
  - Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
  - Sous-comité de l'assurance de la qualité du Conseil des ministres de l'Éducation